

N° CP 6<sup>e</sup> 110-06  
Séance du 13 OCT. 2006

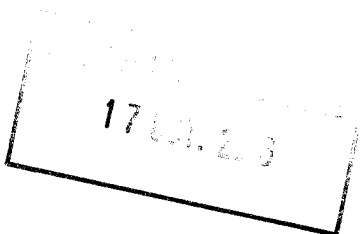
**DESIGNATION DES CONSEILLERS GENERAUX  
AU SEIN DES ASSOCIATIONS FONCIERES**

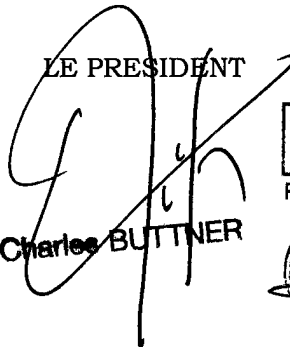
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le décret n°2006-504 du 3 mai 2006 modifiant les dispositions applicables aux associations syndicales,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Désigne, pour siéger au sein du bureau de l'association foncière de :
  - BERGHEIM : M. Pierre SCHMITT
  - KIENZHEIM : M. Henri STOLL



LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 17 OCT 2006  
Publication ... 20 OCT 2006 ...  
Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
  
Ludovis LIONS

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions